

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'APPARENTE DIVERGENCE DE VUES AU SEIN DU CABINET AU SUJET DES AUGMENTATIONS DE SALAIRES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Une question au premier ministre, monsieur l'Orateur. Quelqu'un lui a-t-il signalé qu'en son absence le ministre du Travail, dans un discours à la Chambre la semaine dernière, a parlé du «mythe fort répandu selon lequel les augmentations de salaires excessives sont la cause principale de l'inflation, sont deux fois supérieures à la moyenne des hausses accordées aux États-Unis et ruinent notre compétitivité par rapport à ce pays». Comme une telle déclaration diffère tout à fait des propos du premier ministre à la conférence fédérale-provinciale d'avril et de ceux du ministre des Finances, le très honorable député a-t-il réussi depuis son retour à obtenir de son gouvernement un consensus à ce sujet?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): On ne m'a pas demandé d'obtenir un consensus. J'avais l'impression—et je ne fais pas erreur j'en suis sûr—que les deux ministres suivaient la même politique. Je vais donner lecture du discours auquel le chef de l'opposition a fait allusion et, si j'y puis ajouter quelque chose, je le ferai volontiers.

M. Stanfield: Si le premier ministre pense que les deux ministres s'orientent dans la même direction, pas étonnant que le pays ait des ennuis.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Est-il prêt à déclarer publiquement, à la Chambre, aujourd'hui, qu'il appuie la position adoptée par le ministre des Finances selon laquelle les règlements salariaux actuels menacent l'avantage que nous avons sur les Américains sur le plan de la concurrence? Est-il prêt à appuyer la position adoptée par le ministre des Finances ou préfère-t-il le laisser faire de la corde raide?

M. Trudeau: J'ai dit la même chose moi-même; aussi, il va de soi que j'appuie le ministre des Finances, et je suis convaincu que le ministre du Travail l'appuie aussi.

Des voix: Oh!

Une voix: Pourquoi ne lisez-vous pas le discours?

M. Trudeau: Si vous éprouvez des doutes là-bas, pourquoi ne le demandez-vous pas au ministre en cause? Je suis sûr qu'il appuie le ministre des Finances. Il peut y avoir désaccord sur l'interprétation des statistiques, ce qui se produit souvent, mais la politique économique du gouvernement demeure celle que le ministre des Finances a énoncée.

● (1500)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

LE CAS SOULEVÉ LE VENDREDI 30 MAI

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai été avisé de certaines questions de privilège dont il faut traiter. En premier lieu, il y

Privilège—M. Diefenbaker

a celle qu'a soulevée le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth).

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège relativement à la question que j'ai posée au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) vendredi dernier et qui figure à la page 6276 du hansard.

Avant de poser ma deuxième question, j'avais mentionné que certains modèles de téléviseur avaient été interdits par le ministère parce qu'ils étaient dangereux. J'ai même mentionné la marque Sony. En examinant la question plus tard, j'ai découvert que je m'étais trompé et que les produits Sony n'avaient pas été désignés comme dangereux. J'aimerais m'excuser auprès des fabricants des appareils Sony d'avoir laissé entendre qu'ils vendaient des produits de qualité inférieure et auprès de la Chambre pour avoir fait consigner des renseignements erronés au compte rendu.

On pouvait encore acheter des téléviseurs d'une certaine marque dans les magasins du Nord longtemps après que le ministère les ait interdits. Cependant, je n'embrouillerai pas davantage les choses en mentionnant la marque.

M. DIEFENBAKER—LE DISCOURS DU PREMIER MINISTRE AU SUJET DES CRÉDITS DU CONSEIL PRIVÉ

M. l'Orateur: J'ai reçu deux autres avis relativement à la question de privilège. Le 27 mai, le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a fait certaines observations préliminaires pour indiquer qu'il avait l'intention de soulever la question de privilège, puis de terminer ses observations et proposer toute motion qui en découlerait la première fois que le très honorable premier ministre (M. Trudeau) serait à la Chambre. En outre, le très honorable député de Prince-Albert m'a aussi averti qu'il avait l'intention de le faire aujourd'hui.

D'autre part, le très honorable premier ministre m'a aussi signalé qu'il avait l'intention de soulever la question de privilège relativement aux observations du très honorable représentant de Prince-Albert. Il ne sera probablement pas facile de démêler les faits qui en ressortiront. De fait, j'ai déjà de la difficulté à décider à qui je devrais d'abord demander de prendre la parole. Cependant, puisque le très honorable représentant de Prince-Albert n'a pas terminé ses observations et qu'il a signalé qu'il les continuerait et qu'il y mettrait fin en présentant une motion, je pense que, pour plus de simplicité, bien que je fasse exception à la règle en ne commençant pas par le premier ministre, je demanderai au très honorable représentant de Prince-Albert de prendre la parole. Je le répète, il a commencé ses observations il y a quelques jours et il convient qu'il les termine d'abord et qu'il propose toute motion qu'il voudra consigner au compte rendu. Puis, j'accorderai la parole au premier ministre. Toutefois, je suis prêt à discuter de l'ordre des interventions.

M. Hees: Place aux combattants! Tenez-vous bien!